



Direction des finances

BUDGET PRIMITIF

2020

Rapport de présentation

Conseil Municipal du 19 Décembre 2019

SOMMAIRE

Propos introductif.....	Page 3
L'équilibre du budget 2019.....	Pages 4-8
La section de fonctionnement	
Les dépenses.....	Pages 9-11
Les ressources.....	Pages 12-15
La section d'investissement	
Les dépenses d'équipement.....	Pages 16-21
Les autres financements des équipements.....	Pages 22-23
La dette.....	Pages 24-25
Glossaire.....	Page 26

Propos introductif

Le débat d'orientations budgétaires, qui s'est déroulé le 21 novembre dernier, a permis de présenter les grandes tendances du budget 2020, marqué par la poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement et le maintien des taux de fiscalité, tout en respectant les engagements pris en 2018 dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat ainsi que l'inscription d'un montant important de dépenses d'équipement.

L'exercice budgétaire 2019 n'étant pas encore achevé, **les résultats ne seront définitivement arrêtés** qu'à l'occasion de l'adoption du compte administratif 2019, au plus tard lors du Conseil municipal de juin 2020. Dès lors, l'excédent final 2019 ne peut être intégré dès le budget primitif (BP) mais le sera à l'occasion du budget supplémentaire (BS).

Les dépenses d'équipement, qui s'établissent légèrement au-delà de 25 millions d'euros, seront donc inscrites en deux temps, en partie au BP (22 600 000 €), et en partie au BS (2 500 000 €).

Par ailleurs, les reports de crédits engagés en 2019 mais non mandatés au 31 décembre (uniquement en section d'investissement) seront constatés dans le budget supplémentaire, lors de la reprise des résultats arrêtés définitivement dans le compte administratif.

Les orientations budgétaires annoncées lors du débat demeurent inchangées, à savoir :

- Le maintien des taux de fiscalité,
- La maîtrise du budget du personnel pour la 4^{ème} année consécutive,
- Le maintien des efforts sur les autres charges avec une augmentation très inférieure à l'inflation,
- Le maintien d'un niveau important de dépenses d'équipement dont le montant dépasse les 20 millions d'euros, autour des priorités du mandat à savoir l'éducation, la préservation du cadre de vie, la ville durable et la modernisation des équipements des services,
- La maîtrise de l'endettement.

La présentation du budget contient :

- Tout d'abord, les informations générales statistiques, fiscales et financières ainsi que les ratios obligatoires,
- Ensuite, la présentation générale du budget retraçant l'équilibre financier des sections d'investissement et de fonctionnement,
- Puis le détail des inscriptions de crédits par nature de dépenses et de recettes, suivi de leur ventilation par fonction (enseignement, culture, etc.),
- Enfin, une série d'annexes présentant en particulier l'état de la dette de la Ville, l'état du personnel ou encore les subventions aux associations sur lesquelles le Conseil municipal est appelé à délibérer spécifiquement.

Ce budget sera voté comme chaque année, **par chapitres** et, en investissement uniquement, par **chapitres et opérations d'équipement**.

L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Equilibre du Budget		
Section de Fonctionnement		
	Ressources	Charges
proposition nouvelles (crédits réels)	80 062 575	72 589 279
mouvements d'ordre	110 000	7 583 296
Total Fonctionnement	80 172 575	80 172 575
Section d'Investissement		
	Recettes	Dépenses
proposition nouvelles (crédits réels)	21 127 939	28 601 235
mouvements d'ordre	8 083 296	610 000
Total Investissement	29 211 235	29 211 235
Total Budget	109 383 810	109 383 810

Tous mouvements confondus (opérations réelles et d'ordre), le budget primitif 2020 s'élève, en dépenses et en recettes, à **109 383 810 €**, en diminution de 1,84 % par rapport aux inscriptions du BP 2019 (111 430 735€).

- **La section de fonctionnement**

En **mouvements réels**, le total des recettes nouvelles proposées atteint 80 062 575 €, soit une augmentation de 0,55% (+ 436 220 €) par rapport à celles du BP 2019, tandis que les dépenses nouvelles s'établissent à 72 589 279 € en évolution de 0,28% (+ 202 629 €).

La section de fonctionnement s'équilibre ainsi à 80 172 575 €, compte tenu des mouvements d'ordre (amortissements, virement entre sections), qui s'établissent à 110 000 € en recettes et 7 583 296 € en dépenses.

- **La section d'investissement**

En **mouvements réels**, le total des recettes nouvelles proposées atteint 21 127 939 €, en diminution de 3 132 736 € soit - 12,91% par rapport aux inscriptions 2019, tandis que les dépenses nouvelles s'établissent à 28 601 235 €, elles-aussi en baisse de 2 899 145 € soit - 9,20%.

La section d'investissement s'équilibre ainsi à 29 211 235 €, compte tenu des mouvements d'ordre, respectivement de 8 083 296 € en recettes et de 610 000 € en dépenses.

Dans les pages qui suivent, seront examinées uniquement les **propositions nouvelles**, en mouvements réels.

Equilibre Budget (propositions nouvelles)*		
	Dépenses	Recettes
Investissement	28 601 235	21 127 939
Fonctionnement	72 589 279	80 062 575
Total propositions nouvelles	101 190 514	101 190 514

(*) en mouvements réels uniquement

Comparons ces chiffres avec les prévisions du BP 2019 :

Le montant des dépenses d'équipement dépasse à nouveau les 20 M€ et atteint 22 671 235 €. Ce montant est en diminution par rapport à 2019 (-3 465 145 € soit -15,28%). Au moment du BS, après reprise des résultats de l'exercice 2019, les investissements pourraient s'établir aux alentours de 25 000 000 €.

Les crédits nécessaires au remboursement du capital de la dette, inscrits en totalité dès le BP, augmentent légèrement par rapport à ceux inscrits au BP 2019 (+ 95 000 €).

Au final, les **dépenses réelles d'investissement** atteignent cette année au BP 28 601 235 €, en diminution de 2 899 145 €, soit -9,20% par rapport au BP 2019.

Les recettes d'investissement, s'établissent à 21 127 939 €, soit -3 132 736 € (-12,91%) par rapport au BP 2019 avec une enveloppe d'emprunt de 10 000 000 €.

En section de fonctionnement, les recettes progressent de 436 220 € (+ 0,55%).

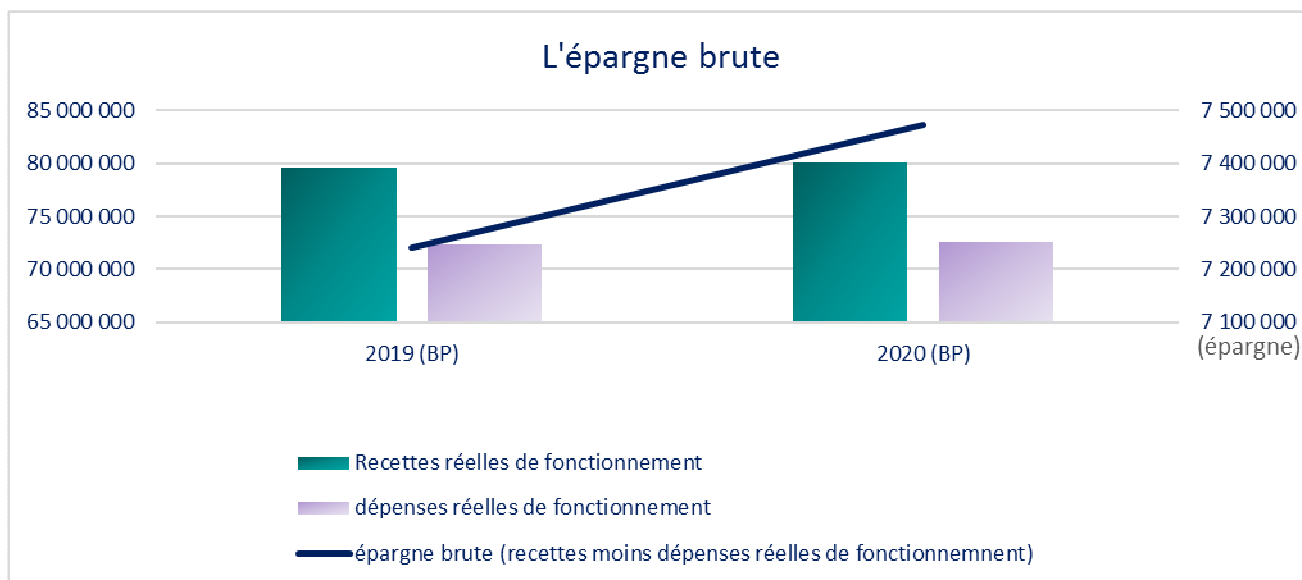
S'agissant des dépenses, elles ne progressent que de 202 629 € (+0,28%) par rapport au BP 2019.

Examinons les soldes intermédiaires de gestion de la section de fonctionnement :

Les soldes intermédiaires de gestion	2019	2020
recettes réelles de fonctionnement	79 626 355	80 062 575
dépenses réelles de fonctionnement	72 386 650	72 589 279
épargne brute (recettes moins dépenses réelles de fonctionnement)	7 239 705	7 473 296
charges financières	1 400 000	1 400 000
épargne de gestion (recettes moins charges de gestion)	5 839 705	6 073 296
remboursement capital de la dette	5 235 000	5 330 000
épargne nette (épargne brute moins remboursement en capital de la dette)	2 004 705	2 143 296

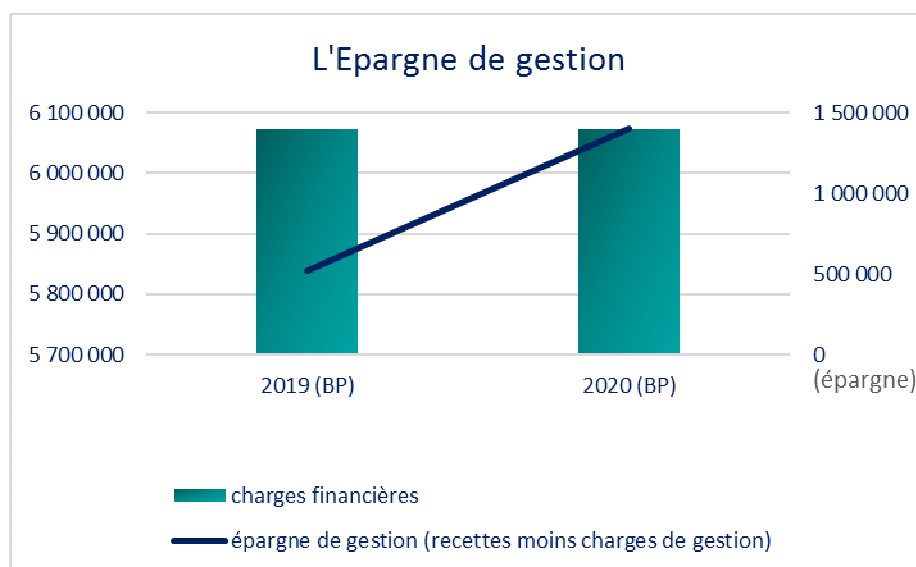
- **L'épargne brute** (*différence entre les ressources et les charges de fonctionnement*) :

Les efforts poursuivis par les services pour limiter la progression des charges courantes d'une part, et l'augmentation des recettes de fonctionnement d'autre part, permettent une progression de l'épargne brute de 233 591 € soit + 3,23%.



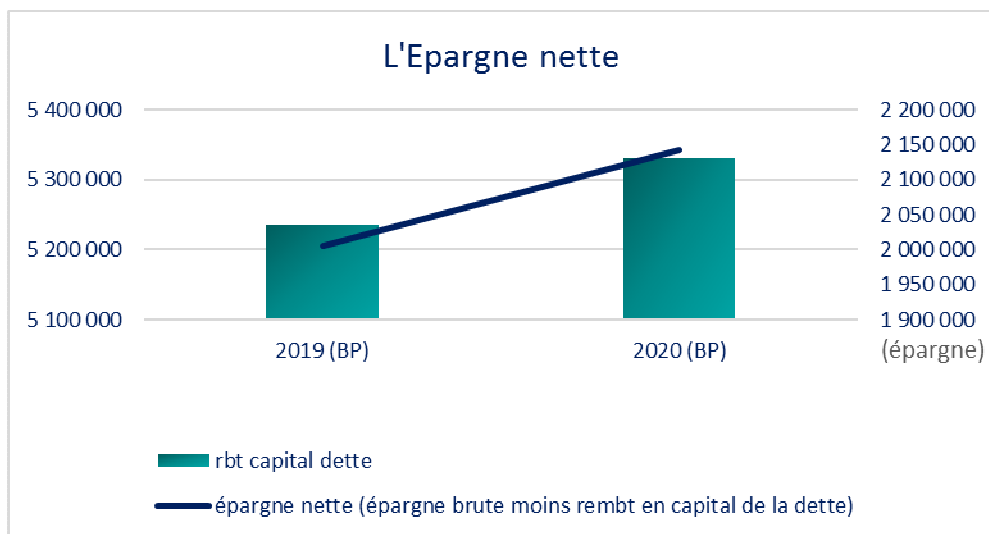
- **L'épargne de gestion** (*différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de gestion*) :

L'épargne de gestion permet de mesurer les marges de manœuvre de la collectivité dans les opérations courantes, avant la prise en compte des charges financières (remboursement des intérêts de la dette). Elle augmente également cette année, dans la mesure où la prévision de frais financiers est identique à celle de 2019 (1 400 000 €).



- **L'épargne nette** (*épargne brute moins le remboursement en capital de la dette*) :

L'épargne nette enfin, est elle aussi en hausse de 138 591 € malgré une légère augmentation (+ 95 000 €) du remboursement en capital de la dette.



La Ville tient son cap financier visant à maintenir un haut niveau d'épargne au bénéfice quasi exclusif de l'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2020

En mouvements réels : **101,19 M€**

Recettes		Dépenses
		Charges de gestion courante 21,11 M€
Impôts et taxes 57 M€	Fonctionnement	Charges de personnel 40,5 M€
Dotations et subventions reçues 13 M€		Péréquations : 2,9 M € Participations et subventions versées : 5,91M€
Autres (produit des services...) 10,08 M€		Charges financières : 1,4 M€ Charges exceptionnelles : 0,31 M€ Dépenses imprévues : 0,5 M€
<i>Autofinancement : 7,47 M€</i>		<i>Autofinancement : 7,47 M€</i>
Subventions d'équipement reçues 5,35 M€		Investissement
Dotations d'équipement 4,5 M€		
Emprunt : 10 M€		
Cessions d'immobilisations : 1,17 M€	Remboursement du capital de la dette : 5,33 M€	

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

La Ville poursuit en 2020 les efforts engagés depuis plusieurs années afin de contenir l'évolution de ses dépenses courantes et ainsi respecter le contrat signé avec l'Etat dans lequel elle s'est engagée à ne pas augmenter ses dépenses réelles de fonctionnement de plus de 1,45% par an jusqu'en 2020.

Charges de fonctionnement	BP 2019	BP 2020	Evolution (BP/BP)	Evolution % (BP/BP)
011 – Charges à caractère général	21 019 173	21 110 110	90 937	0,43%
012 – Charges de personnel	40 500 000	40 500 000	0	0,00%
014 – Atténuation de produits	2 905 500	2 855 500	-50 000	-1,72%
65 – Autres charges de gestion courante	5 719 819	5 913 752	193 933	3,39%
66 – Charges financières	1 400 000	1 400 000	0	0,00%
67 – Charges exceptionnelles	342 158	309 917	-32 241	-9,42%
022 – Dépenses imprévues (provision)	500 000	500 000	0	0,00%
Total Charges de fonctionnement	72 386 650	72 589 279	202 629	0,28%

Les charges de fonctionnement subissent une légère augmentation (+ 202 629 € soit +0,28 %).

▪ Les charges de personnel (chapitre 012)

Le montant des charges de personnel s'élève comme en 2019 à 40 500 000 €. La Ville stabilise ainsi ses dépenses de personnel pour la 4^{ème} année consécutive.

La politique de gestion pluriannuelle des effectifs engagée depuis le début de la mandature sera poursuivie et les seules créations de postes budgétées en 2020 le sont sur les secteurs prioritaires :

- 4 postes d'ATSEM pour faire face aux ouvertures de classes à la rentrée 2020, 2 agents d'entretien et un gestionnaire du nouveau groupe scolaire dans le secteur Rosny métropolitain,
- 2 postes pour renforcer les effectifs de la police municipale,
- 1 poste d'agent de nettoyage de voirie pour renforcer la mise en œuvre du plan propreté.

A budget constant, la Ville finance ainsi:

- La dernière phase de la mise en œuvre de la réforme « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) qui consiste à augmenter la part indiciaire dans la rémunération des fonctionnaires afin d'accroître le montant des retraites mais qui, en contrepartie, pèse à la hausse sur les cotisations de retraite à rémunération équivalente (+ 73 500 €),
- La préservation de la politique d'apprentissage,
- L'organisation des élections municipales (87 000 €),
- L'indemnité versée aux agents au titre du télétravail (12 000 €),
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) qui correspond à la progression mécanique des évolutions de carrières (314 725 €).

S'agissant de la politique sociale en faveur des agents, la Ville renouvelle son adhésion au comité national d'action sociale (CNAS) pour 230 000 €, subventionne l'amicale du personnel AERO à hauteur de 47 500 € et maintient les vacances de l'assistante sociale du personnel 2 journées par semaine.

▪ Les autres dépenses courantes

Le montant de ces charges atteint 23 650 000 €, la progressino est de 80 000 €, soit +0,34% par rapport à 2019.

Les efforts de réduction de charges permettent de financer de nouvelles dépenses porteuses à plus ou moins long terme d'économies, ainsi que des augmentations de crédits pour améliorer les services rendus aux Rosnéens, en particulier :

- Suite à la vente d'un autocar appartenant à la Ville, il a été décidé de procéder à son remplacement via une location (+ 40 000 €) et non un nouvel achat afin de réduire les coûts d'entretien et les frais engendrés suite à une immobilisation pour réparation,
- La hausse de 45 000 € des crédits courants pour l'entretien des espaces verts,
- L'externalisation du nettoyage des locaux du nouveau centre de loisirs Jacques Chirac (+ 35 000 €),
- L'augmentation des frais de formation (+ 30 000 €) pour les apprentis,
- La prévision d'une augmentation du coût de la location de véhicules de déneigement pendant la période hivernale (+ 20 000 €),
- La création d'un nouveau festival de talents rosnéens vivant de leur art (+ 10 000 €),
- L'augmentation des frais liés à la sécurisation (balisage, gardiennage, locations de blocs bétons) des propriétés communales ou des manifestations (+ 38 000 €) en lien avec vigipirate,
- La poursuite du plan vélo avec la prévision de l'installation d'une station véligo à proximité de la station RER Rosny-sous-Bois (+ 20 000 € de participation au syndicat),
- La réservation de 3 berceaux dans la nouvelle crèche Nanteuil (+ 21 000 €),
- La mise en place de nouveaux ateliers dans le cadre des « ateliers santé ville » pour promouvoir et préserver la santé (+ 51 800 €) tels que « je prends soin de ma jeunesse », « la lutte contre les produits psychoactifs »....
- Le renforcement des crédits alloués au dispositif ACTE (accueil des collégiens temporairement exclus) et à la prévention des discriminations avec le projet « LOUD » consistant en la réalisation et la diffusion d'une campagne de contre-discours sur les discriminations à destination des jeunes en partenariat avec la Junior Association Divers-Cité et le Cercle Boissière ainsi que la mise en place d'actions avec les centres sociaux en fonction des besoins identifiés sur les quartiers (+ 22 555 €).

Par ailleurs, la Ville subit à nouveau une augmentation de 30 000 € de la participation de la Ville à la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP) qui pourrait approcher les 900 000 € annuels.

La politique d'écoconstruction mise en place depuis plusieurs années permet de limiter la facture énergétique des bâtiments, qui ne progresse qu'en raison de l'ouverture de nouveaux équipements (groupe scolaire Rosny métropolitain, centre de loisirs Jacques Chirac).

Pour parvenir à financer ces nouvelles dépenses, les efforts de réduction de charges ont entre autres portés sur les postes suivants :

- La renégociation du marché relatif à l'élaboration et à la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, les personnes âgées et le personnel communal dans le cadre de son renouvellement avec une baisse du montant de 360 000 €. Le coût net pour la ville est toutefois en légère hausse, puisque la Ville ne perçoit plus de redevance (-400 000 €)
- Une diminution de 22 000 € des frais d'impression, la nouvelle presse numérique, achetée en 2019 permettant la réalisation de nombreux supports en interne,

- Une réduction de 20 000 € des frais de réparation et d'entretien des véhicules grâce à l'acquisition de matériels permettant au garage municipal d'effectuer plus de réparations et d'entretien courant en régie et à la modernisation de la flotte.

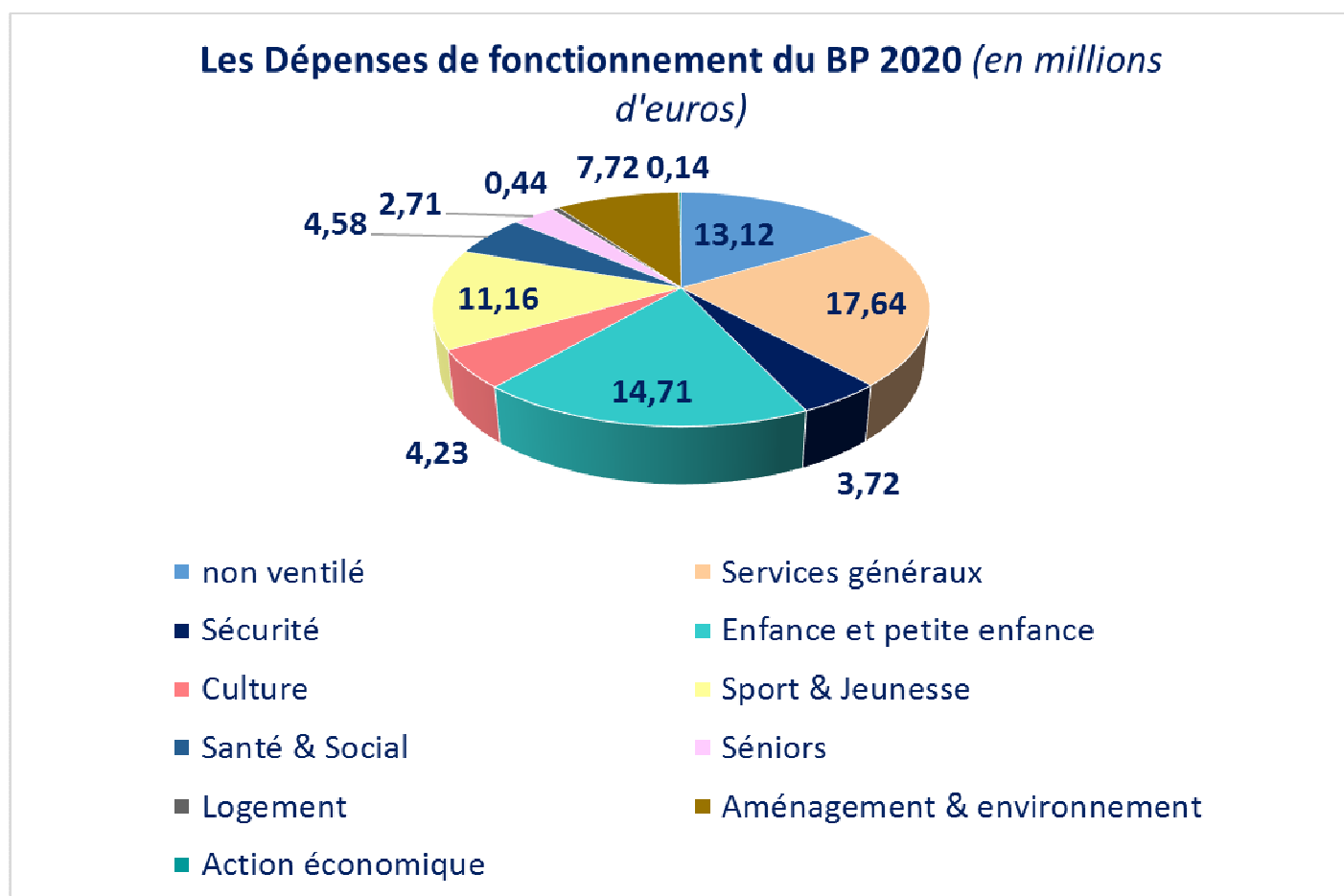
Par ailleurs, le montant du FCCT (fonds de compensation des charges territoriales) baisse de 80 000 € suite à la suppression de la part « dépenses nouvelles » correspondant aux frais de démarrage de l'EPT.

Enfin, une provision de 105 000 € est inscrite pour les éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs et les charges non prévisibles.

▪ Les subventions aux associations (chapitre 65 et 67)

La Ville continue d'accompagner ses partenaires associatifs en inscrivant 2 128 631 € de subventions afin de leur permettre de poursuivre leurs actions sur la Ville en proposant aux habitants des activités et événements culturels, sportifs et sociaux.

Par ailleurs, la subvention à la Caisse des écoles est reconduite à l'identique (70 000 €) tandis que celle du CCAS est portée à 1 468 000 € (+ 145 000 €).



Non ventilé : Péréquation, remboursement des intérêts de la dette, opérations d'ordre

Services généraux : Rémunération services ressources, assurance, téléphonie, formation du personnel, informatique

LES RESSOURCES

	BP 2019	BP 2020	Evolution (BP/BP)	Evolution % (BP/BP)
013 – Atténuations de charges	470 000	267 000	- 203 000	-43,19%
70 – Produits des services, du domaine	8 374 665	8 836 195	461 530	5,51%
73 – Impôts et taxes	56 490 208	56 991 455	501 247	0,89%
74 – Dotations et participations	12 595 973	12 988 103	392 130	3,11%
75 – Autres produits de gestion courante	1 170 509	763 568	-406 941	-34,77%
77 – Produits exceptionnels	525 000	216 254	-308 746	-58,81%
Total Ressources de fonctionnement	79 626 355	80 062 575	436 220	0,55%

Les ressources de fonctionnement s'établissent à 80 062 575 € soit une hausse de 436 220 € (+0,55%).

▪ Les ressources fiscales (chapitre 73)

	BP 2019	BP 2020	Evolution (BP/BP)	Evolution % (BP/BP)
Taxe d'habitation (TH)	21 795 000	22 019 196	224 196	1,03%
Taxes foncières (bâtie et non bâtie)	15 830 000	15 887 529	57 529	0,36%
Allocation de compensation versée par la MGP	15 868 546	15 879 730	11 184	0,07%
Taxes sur les pylônes électriques	61 570	60 000	-1 570	-2,55%
Taxe sur l'électricité (« TCCFE »)	400 000	600 000	200 000	50,00%
Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	370 000	380 000	10 000	2,70%
Droits de mutation (part communale)	1 500 000	1 500 000	0	0,00%
Sous total hors FNGIR	55 805 116	56 326 455	521 339	0,93%
<i>FNGIR (prélèvement)</i>	<i>-2 755 500</i>	<i>-2 755 500</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>
Total produits fiscaux	53 069 616	53 570 955	521 339	0,93%

La fiscalité sur les ménages (TH, TFPB, TFPNB) est estimée à 37 906 725 € dont 22 019 196 € pour la taxe d'habitation, 15 850 530 € pour la taxe sur le foncier bâti et 37 000 € pour la taxe sur le foncier non bâti.

Cette augmentation du produit de 281 725 € est liée à la progression des bases, revalorisées cette année à hauteur de + 0,9% seulement, soit moins que l'inflation attendue sur la période de référence (1,2%).

Le projet de Loi de finances (PLF) pour 2020 confirme la disparition à terme (2023) de l'intégralité de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La TH sur les résidences secondaires serait quant à elle maintenue.

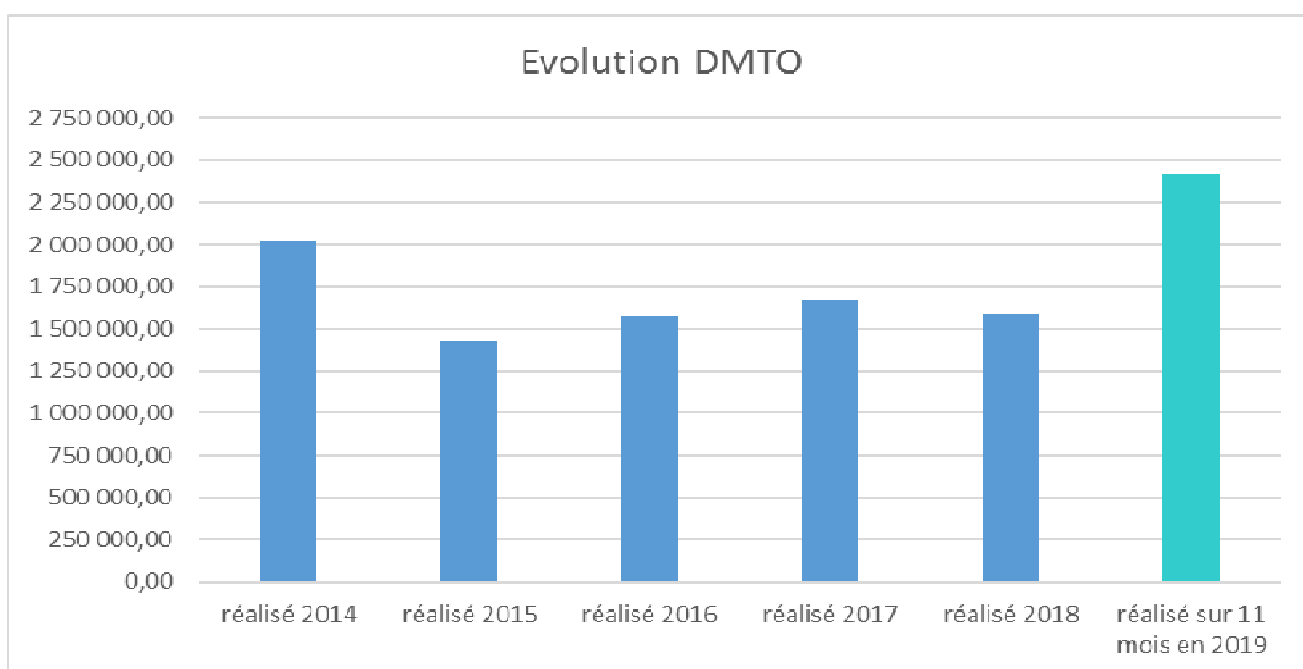
Ainsi, après la disparition progressive de la TH pour 80 % des ménages¹ entre 2018 et 2020, les 20 % de foyers restant verront progressivement leur TH diminuer de 30% en 2021, puis de 65% en 2022, pour en être totalement exonérés en 2023. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

¹ Les ménages dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 27 432 € (personne seule) ou à 43 688 € (couple).

Depuis plusieurs années maintenant, la Métropole du Grand Paris reverse intégralement les ressources correspondant à la fiscalité économique sous la forme d'une allocation de compensation (15 879 730 €) gelée en valeur 2015.

La taxe sur la publicité extérieure (TLPE) est prévue à hauteur de 380 000 € (+10 000 €). La prévision des droits de mutation (DMTO) est maintenue à 1,5 M€.

Enfin, la taxe sur l'électricité a été réajustée à 600 000 € compte tenu du décalage de la mise en œuvre du mécanisme de portage financier conclu avec le SIPPAREC dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux.



▪ Les dotations de l'Etat (chapitre 74)

En contrepartie du respect par la Ville de ses engagements contractuels, l'Etat garantit un maintien de ses dotations dont le montant devrait rester globalement stable.

	BP 2019	Notifié 2019	BP 2020	Evolution (BP/BP)	Evolution % (BP/BP)
DGF (part forfaitaire)	5 175 000	5 132 146	5 095 000	- 80 000	- 1,55%
DNP	415 000	438 392	435 000	20 000	4,82%
DSUCS	830 000	848 704	845 000	15 000	1,81%
Allocations compensatrices de fiscalité (TH/TF/CFE)	1 315 000	1 514 323	1 420 000	105 000	7,98%
Total dotations d'Etat	7 735 000	7 933 565	7 795 000	60 000	0,78%

La part forfaitaire de la DGF et les allocations compensatrices de fiscalité, qui servent de variable d'ajustement de l'enveloppe normée, pourraient toutefois légèrement diminuer par rapport aux montants perçus en 2019. Les autres composantes de la DGF (DSU et DNP) ne devraient quant à elles pas baisser, et pourraient même légèrement augmenter.

Comme chaque année, le montant exact des dotations et prélèvements de péréquation pour chaque collectivité ne sera connu définitivement que courant avril ce qui pourrait conduire à des ajustements au moment du budget supplémentaire.

Parmi les autres dotations versées par l'Etat, la Ville récupèrera, via le FCTVA, la TVA acquittée sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie réalisées en 2019 (100 000 €). Elle percevra également la dotation pour les titres sécurisés (34 320 €), la dotation recensement (8 500 €) et le remboursement des frais engagés pour la tenue des élections municipales (17 000 €).

▪ Les autres participations au financement des services publics

Ces recettes, qui s'élèvent à 10 687 000 € (+ 387 000 € soit + 3,76 % par rapport au BP 2019), comprennent les participations des familles et les subventions versées par les différents partenaires de la Ville (CAF, Département, CPAM, Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET)...) pour financer les différentes politiques mises en place par la Ville avec essentiellement :

- 3 188 000 € pour la petite enfance dont 769 000 € de participations des familles et 2 336 000 € de financement de la CAF (+ 87 000 € suite à la signature du nouveau contrat enfance jeunesse et à la renégociation des conventions PSU),
- 2 213 000 € pour les activités périscolaires (+ 228 000 €) dont 1 070 000 € (+ 20 000€) pour les participations des familles et 1 143 000 € de subventions de la CAF. Ces dernières progressent de 117 000 € par rapport au BP 2019 du fait notamment de l'augmentation du montant horaire de la participation pour le plan mercredi (+ 83 000 €),
- 2 130 000 € (+ 30 000 €) pour la restauration collective en prévision de l'augmentation du nombre de rationnaires,
- 1 684 000 € pour le CMS dont 1 300 000 € reçus des usagers et des organismes de sécurité sociale, 124 000 € du Département (planning familial, vaccinations) et 260 000 € de la CPAM au titre de l'accord national (+ 40 000 €),
- 360 000 € de subvention du STIF pour le réseau TITUS qui n'en finance ainsi qu'un peu plus du tiers,
- 355 000 € pour la culture dont 311 000 € de participation des usagers en augmentation de 46 000 € suite à l'accroissement des heures de cours au conservatoire (+ 20 000 €), à la hausse de la fréquentation du cinéma (+ 11 000 €) et à des encaissements en hausse à la fabrique artistique et numérique (+ 10 000 €). Des subventions ont été obtenues auprès de la DRAC, du CGET et du Département pour le financement de projets (bibliothèques de rues, fonds publics et territoires, transmission orale / improvisation...) pour 44 000 €,
- 340 000 € de subvention du Département pour l'accompagnement et l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA,
- 139 000 € pour le Cercle Boissière qui bénéficie de financements de la CAF et de l'Etat respectivement à hauteur de 108 000 € et 20 000 €,
- 122 000 € (+ 51 800 €) de subvention de l'ARS, du CGET et du Département pour les actions du service prévention et promotion de la santé,
- 78 000 € de subventions pour les actions de proximité dont 37 000 € du FIPD pour les permanences sociales au commissariat ainsi que pour le programme d'action à l'attention des jeunes exposés à la délinquance, 18 000 € du Département pour l'accompagnement des collégiens temporairement exclus et 7 000 € de la Commission européenne dans le cadre du projet « LOUD ».

▪ Les produits du domaine

Sont comptabilisés ici essentiellement, les produits liés à l'occupation du domaine public, au stationnement payant, aux insertions publicitaires dans le guide et les magazines municipaux et aux loyers des baux communaux pour un montant global de 3 860 000 €. Ces recettes s'élevaient à 3 374 000 € en 2019 soit une hausse de 14,39% qui s'explique essentiellement par la progression des produits du stationnement payant (recettes du parking Timbaud, du stationnement de surface et des forfaits post-stationnement (FPS)).

Il convient de relever parmi les inscriptions de ce budget 2020 :

- 900 000 € pour le stationnement payant en raison du nombre important de FPS dressé en 2019 ; ce nombre devrait progressivement diminuer compte tenu de l'ajustement des comportements des automobilistes,
- 677 000 € pour les loyers des immeubles communaux,
- 250 250 € pour les redevances d'occupation du domaine public payées par le SIPPAREC pour le service de distribution d'énergie électrique (100 000 €), par JC Decaux pour le mobilier urbain (65 500 €) et par les différents opérateurs téléphoniques pour les antennes mobiles installées sur les bâtiments ou espaces publics de la Ville (84 750 €),
- 240 000 € pour les insertions publicitaires dans le guide et les magazines municipaux,
- 124 000 € de remboursements de frais par Opalia pour les factures d'électricité payées par la Ville pour le centre aquanautique (114 000 €) et par la SEMRO pour les factures d'eau (9 800 €) de ses locaux,
- 95 500 € pour les occupations temporaires de voirie (échafaudages, bennes, bulles de vente et terrasses et étalages),
- 80 000 € pour les concessions dans les cimetières et les redevances funéraires,
- 1 386 000 € de remboursement par le CCAS pour le personnel mis à disposition et pour les factures (fluides, assurances, maintenance..) réglées par la Ville.

▪ **Les délégations de service public**

Les redevances versées par les délégataires de la Ville dans le cadre des délégations de service public s'élevaient à 86 000 € soit une forte diminution par rapport à 2019 (-428 581 €), la restauration collective faisant désormais l'objet d'un marché et non plus d'une DSP.

Elles ne concernent plus que la crèche des Portes de Rosny (34 560 €), le golf (33 400 €), le centre aquanautique (5 250 €) et les marchés forains (2 000 €).

▪ **Les autres recettes (chapitres 013 et 77)**

Enfin, parmi les autres recettes diverses, qui atteignent 287 000 € en diminution de 223 500 € (-43,78%), il convient de relever :

- Les remboursements des organismes de protection sociale (CPAM, CNRACL...) pour 150 000 €,
- Les remboursements sur rémunération du personnel communal (90 000 €)
- Les indemnités perçues au titre des assurances dommages (bâtiments et flotte automobile) en cas de sinistres (20 000 €),
- Les remboursements d'assurance statutaire du personnel à hauteur de 17 000 €, en très nette diminution suite à un ajustement du périmètre assurantiel qui a permis de réduire le montant de la cotisation réglée au nouvel assureur de la Ville,
- Le remboursement partiel des frais d'apprentissage (10 000 €) par le CNFPT.

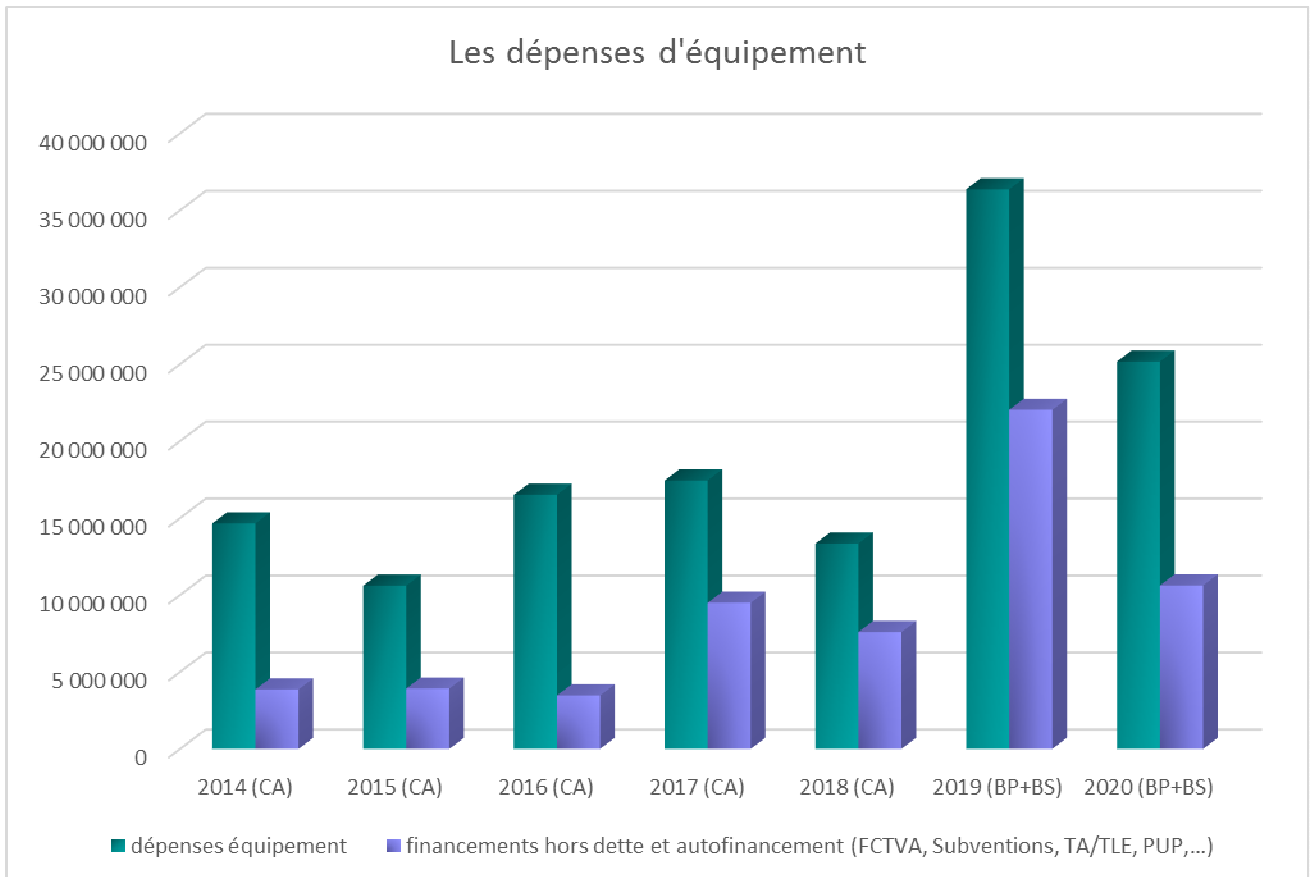
▪ **La péréquation**

Au titre de la péréquation, la Ville est contributrice au FPIC (fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales), la prévision est inscrite à hauteur de 100 000 € même si le prélèvement pourrait être sensiblement inférieur.

Elle est par ailleurs bénéficiaire depuis 2017 du FSRIF (fonds de solidarité de la Région Ile-de-France), dont le montant est inscrit au BP 2020 à hauteur de celui perçu en 2019 (665 000 €).

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT



En 2020, la Ville de Rosny-sous-Bois consacrera **25 millions d'euros** (y compris budget supplémentaire) à ses **dépenses d'équipement**.

Les principales enveloppes 2020

Dépenses d'investissement 2020 (montants en K€)	BP	BS	Total
« Plan écoles » (travaux et acquisitions foncières)	7 745	2 500	10 245
Création du parc du plateau d'Avron	1 915		1 915
Projets urbains et acquisitions foncières	2 102		2 102
Gros entretien tous bâtiments (hors « Ad'Ap »)	1 548		1 548
Voiries et réseaux divers	3 135		3 135
Plan lumière et enfouissement des réseaux	1 140		1 140
Embellissement des espaces publics	589		589
Mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics	445		445
Vidéo-protection	125		125
Réhabilitation centre social des Marnaudes	450		450
Démolition ex clinique Hoffmann	520		520
Réhabilitation du gymnase Lavoisier	300		300
Réaménagement locaux archives communales	300		300
Création nouveau dépôt voirie	300		300
Modernisation des applications informatiques	1 087		1 087
Modernisation de l'équipement des services	970		970
Total	22 671	2 500	25 171

▪ L'éducation, priorité du mandat :

Pour mémoire la Ville doit impérativement accroître sa capacité d'accueil scolaire et périscolaire en raison de l'essor démographique en lien avec l'arrivée prochaine du métro d'une part et de la scolarisation obligatoire dès 3 ans d'autre part.

Elle va ainsi poursuivre son vaste « **plan écoles** » (**8 163 000 € au BP**) qui comprend à la fois la construction de nouveaux établissements scolaires et la rénovation des écoles existantes avec les enveloppes suivantes cette année:

- **4 220 000 €** (dont 720 000 € pour les acquisitions foncières) **pour le groupe scolaire du secteur Rosny métropolitain** situé à l'angle de la rue Hussenet et du boulevard Gabriel Péri qui, dans une première phase attendue en 2020, aura une capacité de 11 classes,
- **1 800 000 €** pour le lancement des travaux du **groupe scolaire Coteaux Beauclair** qui accueillera 21 classes et un centre de loisirs et sera livré pour la rentrée de septembre 2021,

- **205 000 €** pour les études de maîtrise d'œuvre et la démolition d'un immeuble sur **l'emprise scolaire Marnaudes Mermoz** ; cette opération est indispensable pour couvrir les besoins scolaires du nord de la Ville,
- **200 000 €** pour des premiers travaux de rénovation du **groupe scolaire Bois Perrier - Félix Eboué** : agrandissement et réhabilitation de l'office, réfection complète de 7 classes de l'élémentaire et changement des fenêtres des deux écoles; une enveloppe complémentaire sera apportée au BS une fois le chiffrage définitif des travaux connu.

Par ailleurs, **1 200 000 €** sont budgétés pour payer les dernières factures **du centre de loisirs Jacques Chirac** qui va être prochainement inauguré.

Enfin, la Ville réservera cette année une enveloppe de **350 000 € aux écoles et centres de loisirs** :

- pour les doter en mobilier et équipements divers (73 400 €),
- pour installer des dispositifs de rafraîchissement et de ventilation (73 723 €) pour les périodes de fortes chaleurs,
- assurer leur entretien avec en particulier les travaux suivants: la réfection des sanitaires filles à l'élémentaire Brétémieux (20 000 €) ainsi qu'une 1^{ère} enveloppe de 100 000 € pour la réfection de la toiture de l'école, le rebouchage des éclats de façade enduite à Jean Moulin (24 700€), l'installation de serrures électroniques (32 000 €) et la réfection de la classe ULIS (unité localisée pour l'intégration scolaire) (14 400 €) à l'école Raspail, la remise en peinture de la salle des arts et la pose de stores pare soleil à l'élémentaire Cotton (15 000 €)...

▪ **La ville durable :**

Soucieuse du confort de ses habitants, la Ville investira à nouveau fortement pour la préservation de son cadre de vie.

- **1 915 000 € pour la réalisation de la 1^{ère} phase du parc du plateau d'Avron** (dont le montant total est estimé à 5 500 000 €) comprenant 100 000 € pour les acquisitions foncières et 1 815 000 € pour les travaux d'aménagement,
- **3 135 000 € pour la rénovation des voiries** comprenant notamment :
 - la 1^{ère} phase de requalification de la rue d'Estiennes d'Orves (430 000 €),
 - la requalification de la rue Thann (220 000 €),
 - l'aménagement de la rue Jules Guesde (500 000 €),
 - la remise en état des voiries dans diverses rues (600 000 €),
 - les premières inscriptions pour les travaux des rues Hussenet et Péri dans le cadre du projet Rosny Métropolitain (250 000 €),
 - l'acquisition de mobilier urbain (190 000 €),
 - les études (185 000 €),
 - l'extension du réseau énedis en fonction de l'attribution de permis de construire (100 000 €),
 - la signalisation verticale, horizontale et directionnelle (235 000 €),
 - la signalisation tricolore et les radars (220 000 €),
 - la rénovation de réseaux divers (80 000 €),

- l'achat de poteaux et de bouches incendie (40 000 €),
- les fontes de voirie (50 000 €),

- **1 040 000 € pour les travaux d'éclairage public** incluant l'achèvement du « plan lumière » lancé en début de mandat (990 000 €). Pour mémoire il vise à moderniser le réseau d'éclairage public et à en accroître sa performance énergétique,

- **520 475 €** pour la démolition de la **clinique Hoffmann** afin de réaliser **des équipements sportifs de plein air en libre accès** à destination de la population et plus particulièrement des jeunes de ce quartier,

- **518 500 € pour les travaux des espaces verts** comprenant notamment :

- les clôtures, la réfection des enrobés et des sols de jeux ainsi que la pose de mobilier dans les cours d'écoles, les centres de loisirs et les crèches (120 000 €),
- l'installation de jeux au square Noyer Saint Claude (84 000 €),
- la réfection des allées au parc Decésari (65 000 €),
- l'entourage des arbres rue Richard Gardebled (40 000 €),
- le réaménagement des clôtures dans différents lieux de la ville (118 000 €),
- le verdissement des trottoirs (30 000 €),
- la pose de lisses dans diverses rues (20 000 €)...

- **225 000 € pour la mise en accessibilité des espaces publics** dont 150 000 € pour les installations ouvertes au public (IOP) et 75 000 € pour le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics,

- **183 735 € pour la poursuite du plan vélo** avec notamment l'installation de stationnements sécurisés collectifs (30 000 €), la création de bandes cyclables sur le boulevard Alsace Lorraine (21 000 €) et sur la rue de la République (15 000 €), la mise en place d'arceaux vélos (49 000 €)...

- **125 000 €** pour la poursuite de l'extension du réseau de caméras **de vidéoprotection** dans le secteur sud de la ville,

- **100 000 € pour la poursuite de l'enfouissement des réseaux aériens,**

- **60 000 € pour l'acquisition d'équipements** pour les services de la Direction des espaces publics (souffleurs, débroussailleuses, matériel dedésherbage...) afin de poursuivre l'amélioration de l'état de propreté général de la ville.

- **L'entretien du patrimoine:**

La Ville consacrera une enveloppe de 2 901 075 € pour ces travaux :

- **516 600 € pour les équipements sportifs** dont 300 000 € pour la fin de la 1ère phase de réhabilitation du gymnase Lavoisier comprenant la réfection des vestiaires et de l'espace d'accueil du dojo, 102 500 € pour la création d'un terrain multisports à Girodit , 38 500 € pour la pose de panneaux de douches au gymnase Thibaut, 19 000 € pour la réfection du terrain de proximité du gymnase Félix Eboué et 12 500 € pour les travaux de la piste d'athlétisme de Girodit,

- **482 000 € pour les centres sociaux** avec 450 000 € pour la rénovation du centre socio-culturel des Marnaudes, en particulier de la salle polyvalente
- **300 000 €** complémentaires pour la création d'un éco-bâtiment rue Clément Ader, qui accueillera les services de la voirie
- **300 000 €** pour la création d'un local dédié **aux archives** permettant de libérer une partie du service reprographie,
- **237 200 € pour les équipements culturels** dont 95 000 € pour la reprise de façade, l'installation d'enseigne et de signalétique pour la médiathèque et la fabrique artistique et numérique, 77 000 € pour des travaux à l'ENACR, 34 000 € pour les doter en matériel, 10 000 € pour repeindre le grand hall du cercle J,
- **220 000 €** pour la poursuite de son **agenda programmé d'accessibilité** (« Ad'Ap ») avec le démarrage de la deuxième période de 3 ans qui comporte notamment la création de cages d'ascenseurs dans 7 écoles : les études seront lancées dès 2020,
- **222 500 € pour la mise en sécurité et les diagnostics** des bâtiments avec notamment 109 000 € pour les diagnostics techniques et amiante, les audits de qualité de l'air intérieur, de performance énergétique avant travaux, 113 500 € pour les achats d'extincteurs, les mises en conformité d'ascenseurs, les levées d'observations électriques et les travaux à effectuer suite au passage de la commission de de sécurité et pour l'installation de serrures électroniques,
- **25 000 €** pour l'aménagement d'un local à la section loisirs **du club Timbaud,**
- **200 000 €** de provision pour les travaux imprévus.

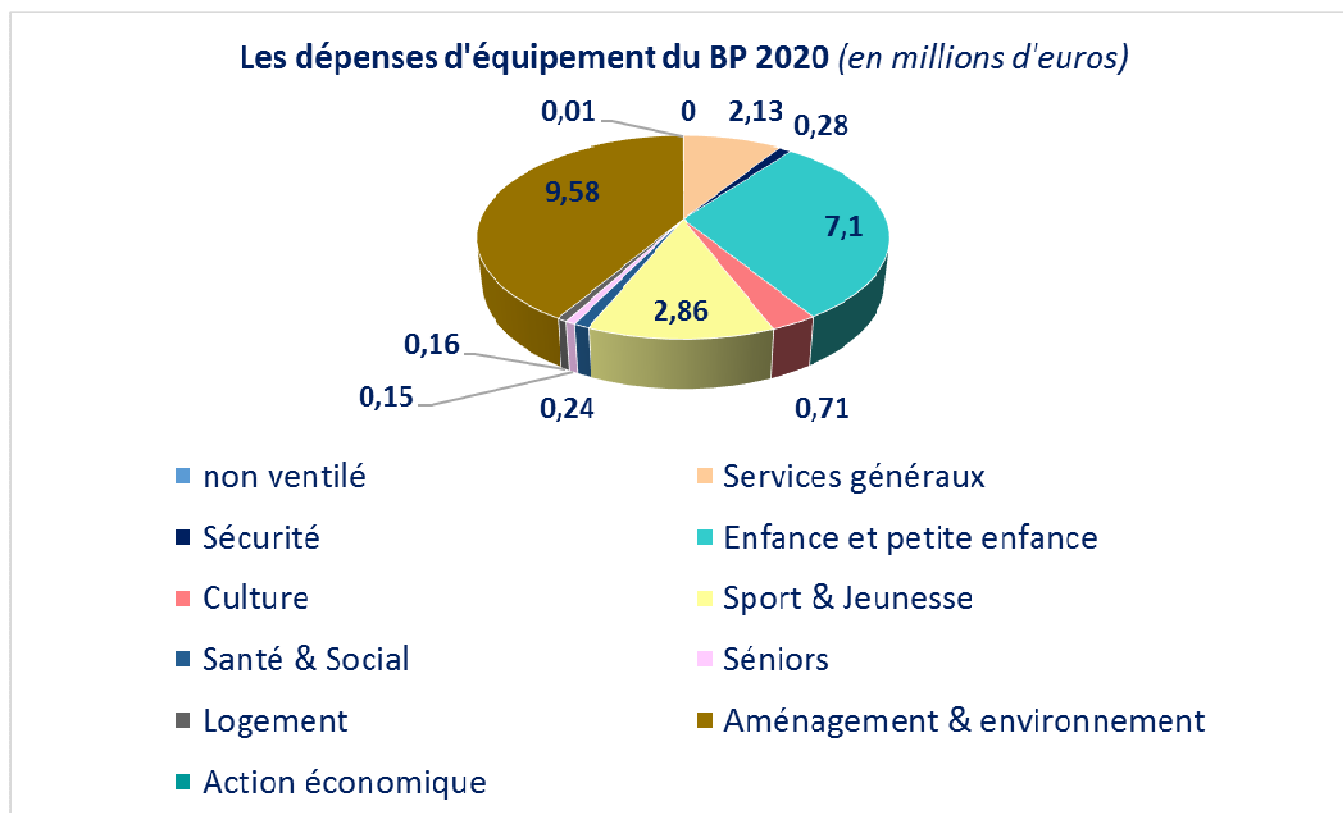
▪ **La modernisation des services et des équipements:**

Pour permettre aux services de gagner en efficacité et de continuer de répondre au mieux aux attentes de la population, la Ville consacre 1 716 070 € à sa modernisation avec :

- **222 120 € pour le centre médico social** avec en particulier la mise en place d'une cabine de télé médecine (105 480 €), les études visant à réhabiliter les locaux (50 000 €), l'amélioration des performances du câblage informatique (30 000 €) et une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la transition numérique (25 000 €),
- **984 350 € pour les systèmes d'information** avec essentiellement le renouvellement des licences microsoft office 365 pour 3 ans (500 000 €), la poursuite de la modernisation d'applications métiers obsolètes (180 000 €), le renouvellement annuel des matériels informatiques et des licences (163 000 €) ainsi que le déploiement progressif de la téléphonie IP sur les sites extérieurs (77 000 €)...
- **250 000 €** pour l'acquisition d'une coque pour la **création d'un équipement culturel dans le quartier du Pré Gentil,**
- **114 500 € pour le renouvellement de matériel et de mobilier** des services (20 000 €), pour les crèches (29 500 €), pour Rosny Plage (15 000 €) ainsi que pour les différentes manifestations organisées par la Ville (50 000 €),
- **113 000 € pour le rajeunissement de la flotte automobile** avec l'acquisition d'un master et d'un piaggio pour les services techniques (63 000 €) et d'un master fermé pour l'équipe d'aménagement (50 000 €).

- **Les autres opérations d'aménagement urbain:**

- **1 406 502 € pour les acquisitions foncières** dont 500 000 € de provision, 436 000 € pour le secteur Grand Pré, 207 000 € pour le local marché du centre ville et 132 000 € pour acquérir la pleine propriété du Musée de l'Histoire ainsi que d'une partie du square du Noyer Saint Claude,
- **257 000 € pour les études** urbaines à proximité de la nouvelle gare de métro de Rosny Bois Perrier.



Non ventilé : Remboursement du capital de la dette, opérations d'ordre

Services généraux : Flotte automobile, informatique

Le financement des équipements

Au-delà de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et du recours à l'emprunt (cf infra), la Ville financera en 2020 essentiellement ses équipements à travers les subventions obtenues auprès de ses partenaires institutionnels (Région, Métropole du Grand Paris, CNDS,...), les dotations diverses (taxes d'urbanisme, reversement du produit des amendes de police...), le produit des cessions immobilières et enfin la récupération, via le FCTVA, de la TVA sur les dépenses d'équipement réalisées en année n-1.

Par ailleurs, le produit des amendes de police est inscrit à hauteur de 140 000 €.

- **Le FCTVA et la taxe d'aménagement** (chapitre 10)

Compte tenu du haut niveau de réalisation des dépenses d'équipement en 2019, le FCTVA est attendu aux alentours de 3 000 000 € ; la taxe d'aménagement est, quant à elle, budgétée à hauteur de 1 500 000 €.

- **Les subventions et participations d'équipement** (chapitre 13)

La Ville devrait percevoir cette année les sommes suivantes :

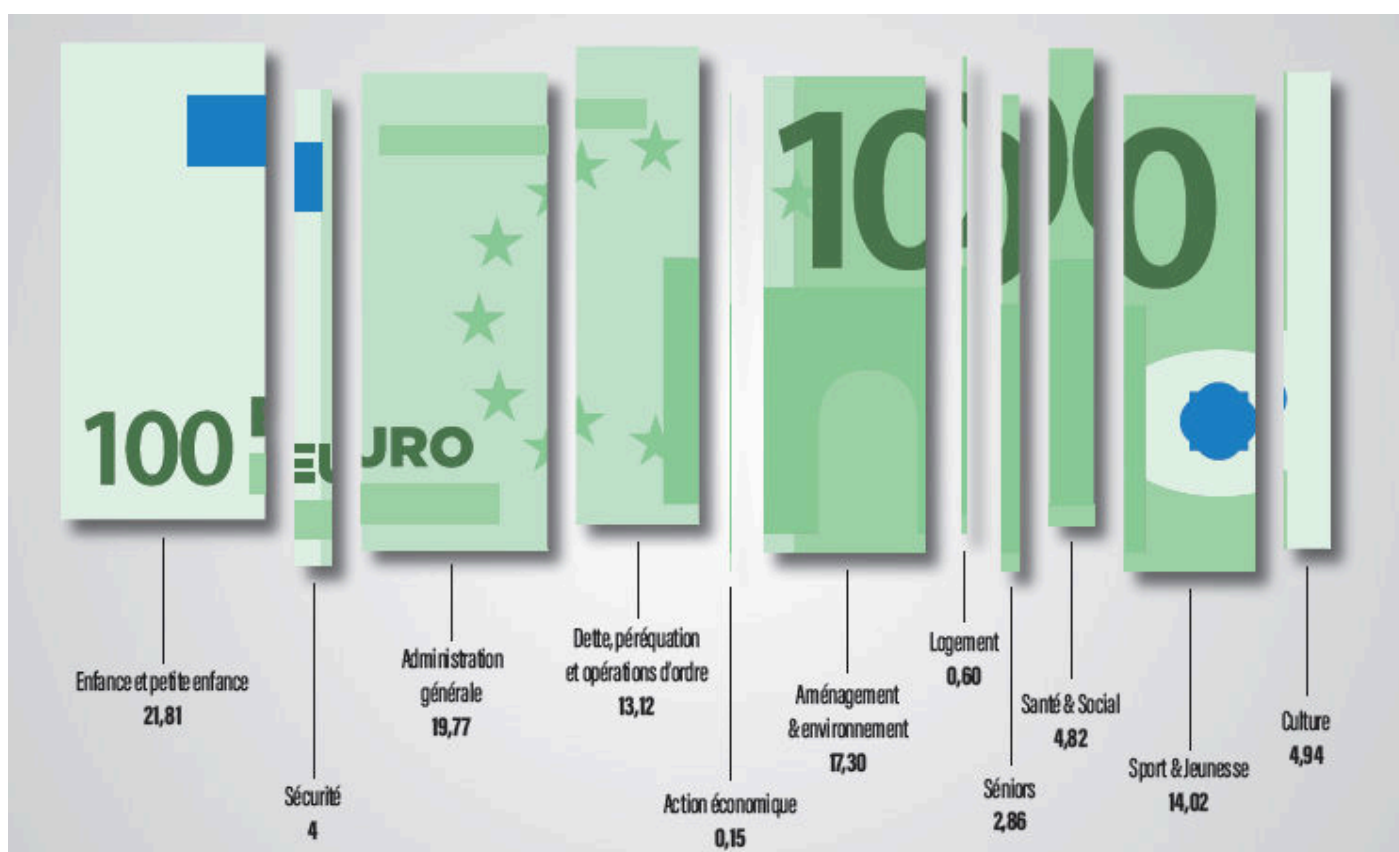
- **2 000 000 € de versement de la SPL PAREDEV** au titre du premier remboursement de l'avance versée (montant total de 3 750 000 €) pour la **ZAC Coteaux Beauclair**,
- **1 200 000 €** relatif au co-financement des deux tiers du **groupe scolaire Côteaux Beauclair par la SPL PAREDEV**,
- **1 000 000 € de reversement par la SPL PAREDEV** de la subvention régionale (2 439 000 €) obtenue par la Ville pour la création d'équipements publics dans **la ZAC Coteaux Beauclair** (création et requalification de voirie, de place, de parvis devant le groupe scolaire),
- **70 000 €** de subvention de la **Région** pour l'installation de la **cabine de télé médecine** au CMS,
- **67 540 €** de subvention de la **Région** pour les travaux réalisés au **dojo du gymnase Lavoisier**,
- **40 650 €** de subvention de la **MGP** et **12 195 €** de subvention de la **Région** pour la création d'un **terrain multi sports à Girodit**,
- **24 650 €** de subvention de la **MGP** et **24 570 €** de subvention de la **Région** pour le **plan vélo**,
- **40 000 €** de subvention de la **MGP** pour la mise en place du **nouveau portail collaboratif**.

▪ Les cessions immobilières (chapitre 024)

Elles sont inscrites à hauteur de 1 175 000€ et comprennent :

- 764 000 € pour le rachat par EFIDIS du bail à construction de la résidence Saint Claude,
- 316 000 € d'indemnisation de la RATP suite à l'expropriation du terrain des Cerisiers dans le cadre du prolongement de la ligne 11 du métro,
- 95 000 € d'acompte pour la cession des charges foncières dans le secteur Grand Pré.

Les dépenses du BP 2020 (fonctionnement et investissement, pour 100 €)



LA DETTE

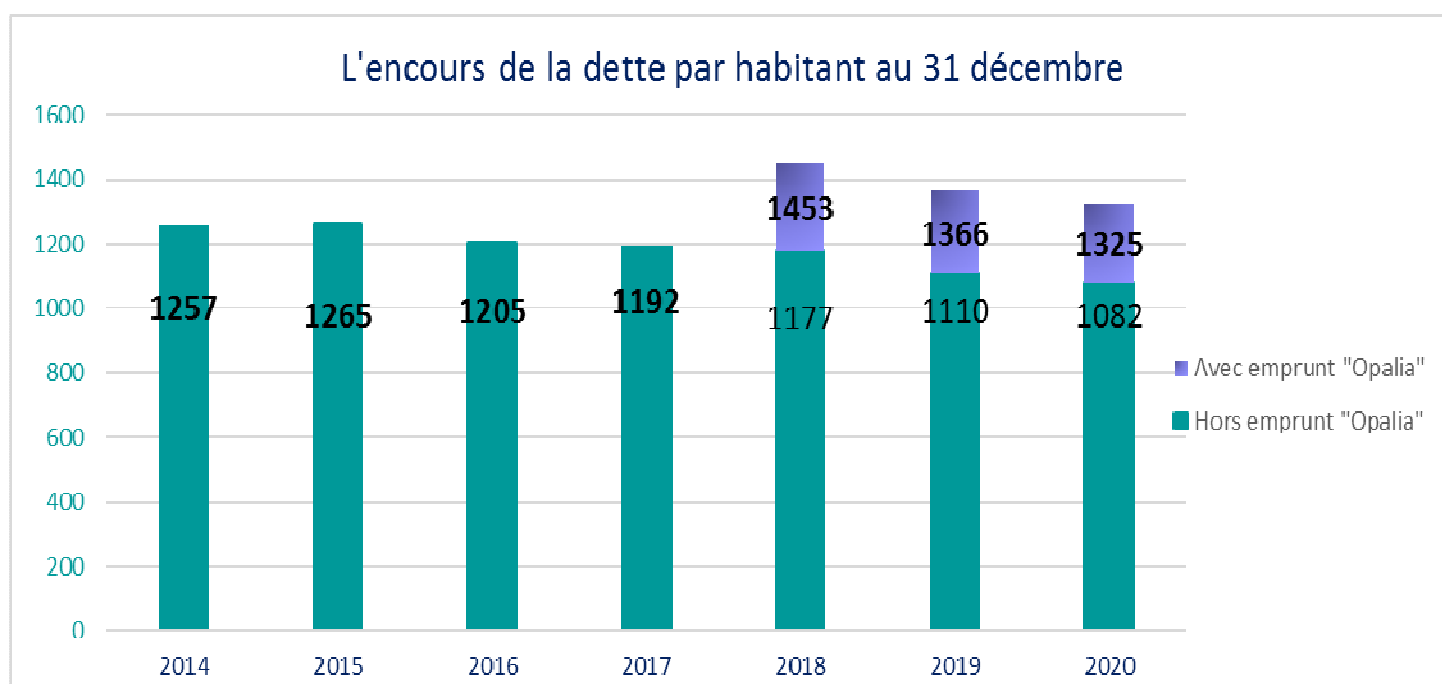
Avec un encours qui devrait s'établir à **60 500 000 € (1.325 €/hab.)** au 31 décembre 2019, une capacité de désendettement de 5,6 ans² et un taux moyen de 1,99% (2,01% en janvier dernier), la Ville continue d'afficher une très bonne maîtrise de son endettement.

Pour un portefeuille de 31 lignes de crédits, la dette est panachée entre les principaux établissements bancaires présents sur le marché (Caisse d'Epargne, DEXIA, Société Générale, Crédit Mutuel, Banque Postale, Caisse des Dépôts, Agence France Locale...).

En 2019, la Ville a souscrit un emprunt de 7,5 millions d'euros et a prévu à ce stade une enveloppe d'emprunt de 10 000 000 € en 2020 pour financer les investissements prévus au budget. Comme chaque année, celle-ci sera ajustée en fin d'année suivant les réalisations définitives en dépenses et en recettes d'investissement.

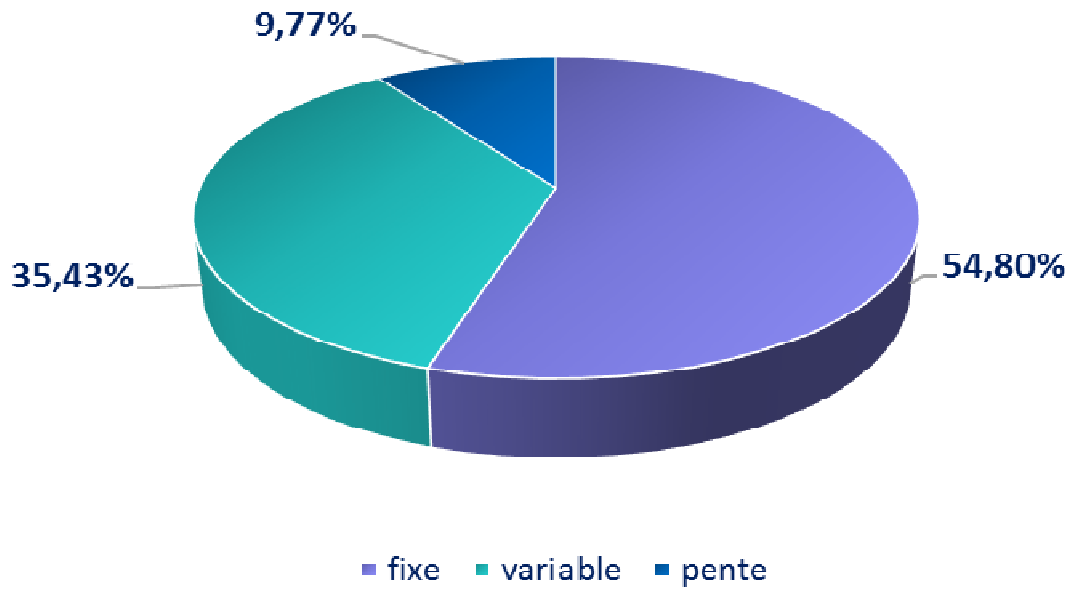
Elle respectera néanmoins ses engagements contractuels en terme de réduction du besoin de financement compte tenu du désendettement réalisé entre 2018 et 2019.

Enfin, l'unique prêt structuré (3E), arrive au terme de la phase structurée en 2020 ; au-delà, le taux fixe de 3,98% est d'ores et déjà garanti contractuellement jusqu'au terme définitif du contrat (2030). La Ville affichera alors une dette intégralement classée « 1A » (produits non risqués) selon les critères de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, dite « Charte Gissler ».

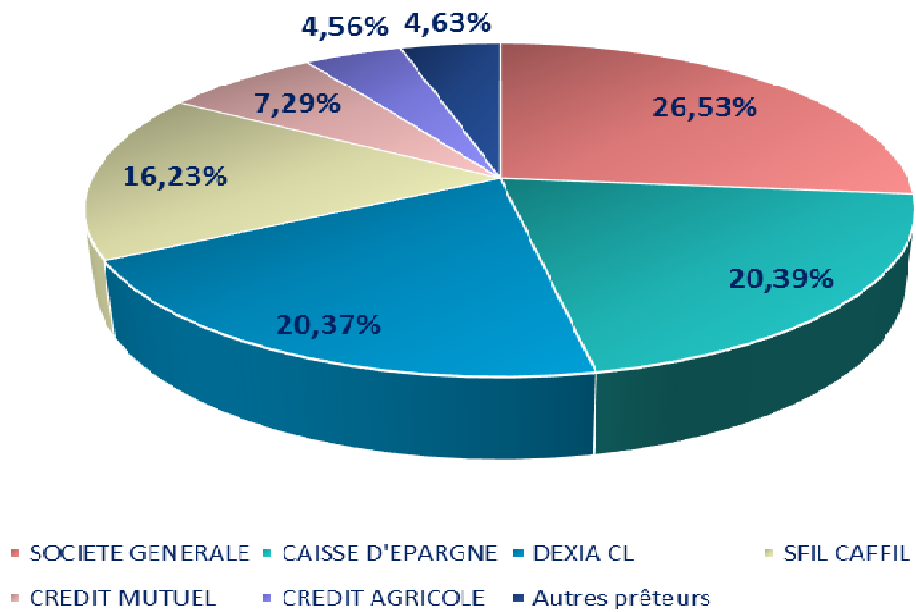


² Au 31 décembre 2017, en incluant l'emprunt OPALIA

Répartition de la dette par type de taux



Etat de la dette par prêteur



GLOSSAIRE

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
CET : Contribution Economique Territoriale (anciennement Taxe Professionnelle)
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises
CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
CNDS : Centre National pour le Développement du Sport
CNRACL : Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DMTO : Droits de Mutation à Titre Onéreux
DNP : Dotation Nationale de Péréquation
DSCP : Dotation Compensation Part salaires
DSP : Délégation de Service Public
DSUCS (ou DSU) : Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale
FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA
FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
FPIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes
IFER : Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau
NOTRe (Loi) : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PPI : Programmation Pluriannuelle des Investissements
PUP : Plan Urbain Partenarial
RODP : Redevance d'Occupation du Domaine Public
RPA : Résidence Personnes Agées
SIGEIF : Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France
SITOM 93 : Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (départemental)
SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile
STIF : Syndicat des Transports d'Ile de France
SYCTOM : Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (régional)
TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales
TCCFE : Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TFPNB : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
TH : Taxe d'Habitation
TLPE : Taxe Locale du la Publicité Extérieure